

Mise à jour le 01/09/24

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques

Le diplôme :

L'éducateur sportif encadre une pratique de loisirs et de découverte en utilisant les activités physiques ou sportives comme supports techniques. Il observe et corrige chacun des pratiquants, donne des indications techniques pour que chacun progresse.

Un éducateur sportif assure également la gestion et la promotion de son activité et de sa structure, surtout s'il exerce à son compte, dans le milieu fédéral ou associatif. Bon communicant et à l'affût des nouvelles tendances, il sait accueillir le public et le fidéliser en proposant notamment des prestations adaptées et innovantes.

Les pré-requis spécifiques aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Des démarches particulières sont à réaliser auprès de notre référent H + : Daniel BELLEC.

Le BPJEPS APT :

UC 1 : *Encadrer un public dans tout milieu et toute structure*

UC 2 : *Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure*

UC 3 : *Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «activités physiques pour tous»*

UC 4 : *Mobiliser les techniques de la mention «activités physiques pour tous» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage*

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans au minimum
- Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) du Ministère des Sports (renseignements : <http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep>)
- Satisfaire aux tests de sélection de notre organisme de formation
- Être titulaire du PSC1 (premiers secours)
- Aménagement pour les personnes en situation de handicap

Organisation générale :

- Inscription : Avant le 18 octobre 2024
 - Tests de sélection : 28 et 29 octobre 2024
 - Positionnement (1^{er} jour de formation) : 18 novembre 2024
 - Fin de formation : 17 novembre 2025
- Organisation pédagogique :
(Heures prévisionnelles)
- 710,50 heures en organisme de formation
 - 882 heures en structure de stage
- Possibilité de suivre le module de Direction d'un ACM

Les financements possibles :

- Formation professionnelle continue
- Contrat d'apprentissage
- Financement personnel
- Autres : nous contacter

Conditions financières :

- Coût : 6 860 euros
- Devis en fonction du positionnement
- Pas de frais d'inscription

Contact :

PREPA SPORT ET LOISIRS FORMATION
61 rue de la République
03400 YZEURE
04.70.34.35.82 / 06.88.67.62.60

Daniel BELLEC :

Portable : 06.72.70.51.81

Mail : daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr